

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Mars 2016

Etaient présents : Mmes BOUTET Christine (arrivée 20h), METEAU Delphine, PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, VALADE David et Christian HENRIET, Maire.

Secrétaire : Mr AUDOUIT Claude

Votants : 15

Vote des taux d'imposition 2016

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 à l'unanimité.

20 H 00 Arrivée de Mme BOUTET CHRISTINE.

Vote des comptes de gestion et administratifs 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte pour l'année 2015 les comptes de gestion et administratifs de la Commune, Transport Scolaire (13 voix pour et 1 abstention) et l'Assainissement (12 voix pour et 2 abstentions).

Vote des budgets primitifs 2016

- **Assainissement**

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 223 737 € 74. La section d'investissement s'établit à 49 231 € 79 (13 voix pour – 2 abstentions).

Mme Le Receveur de Fontenay Le Comte informe qu'en 2020, le budget assainissement sera repris par l'intercommunalité. Au vu du déficit de fonctionnement, elle conseille tout comme le service de la Préfecture de diminuer ce déficit, pour cela il serait souhaitable que le budget principal abonde la somme de 30 000 €/an pendant les 3 prochaines années. Cela permet de tenir compte du déficit annuel d'environ 14 000 € et de commencer à combler le déficit existant. Le Conseil accepte la subvention de 30 000 € pour 2016, la question sera réétudiée pour les budgets des années suivantes.

- **Commune**

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 238 986 € 57. La section d'investissement s'établit à 963 140 € 57 (14 voix pour et 1 abstention).

Transfert du budget CCAS vers le budget principal

Sur les conseils de Mme LE DIAURÉ, receveur municipal de FONTENAY LE COMTE, le conseil municipal accepte à l'unanimité de transférer le budget CCAS vers le budget principal au vu du peu d'écritures comptables, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Toilettes aire de loisirs : choix des entreprises

Le choix des artisans est reporté au prochain conseil en attente de précisions demandées à ces derniers suite à différentes variantes.

Questions et informations diverses

Compteur LINKY : L'Assemblée (à l'unanimité) émet un avis défavorable à l'installation des compteurs ERDF LINKY tant que des organismes indépendants n'auront pas émis des avis fiables sur le fonctionnement général, la dangerosité et l'impact sur la santé provoqué par ces appareils. Il est rappelé que pour les compteurs situés sur les propriétés privées, ERDF ne peut intervenir sans le consentement des administrés.

Mr Le Maire informe que des poteaux aux normes vont être installés sur le trottoir côté école afin d'empêcher le stationnement. Il est rappelé que le stationnement est interdit sur le trottoir, un parking à proximité de l'école est à disposition.

Il est signalé

- la vitesse excessive dans la « rue Principale » à Souil malgré les rétrécissements
- la réfection de l'abri annexe de l'habitation de la boulangerie

Mr Pierre HENRIET informe que la Commission Animations travaille sur l'organisation de la fête de la musique (18/06), la fête des écoles (26/06) et 13 et 14/07 (en partenariat avec le foot pour un repas le 13/07).

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 15 avril à 19h15.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 1^{er} avril 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 25 mars 2016
Le Maire,